

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-081

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	12/12/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	12/12/2023
Présents : 15		
Votants : 19		

Présents : MM. GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric
- MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - JALLIFFIER-VERNE Christelle
JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés :

MM. - Jean-Luc DELWAL - GACHET Roger - MARTINET Jacky - RICHARD Denis
Mmes BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GENON Marie - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Demande de subvention au titre de la DETR / DSIL année 2024 pour des travaux de végétalisation de la cour de l'école élémentaire d'Aiguebelle

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de végétalisation de la cour de l'école de la commune déléguée d'Aiguebelle, qui vise à mettre au cœur de l'aménagement et des usages de la cour le bien-être des enfants, en concevant des espaces qui permettent l'épanouissement personnel et le développement moteur, psychologique et social de chacun, tout en s'adaptant au changement climatique, dans une logique de sobriété et de préservation de la santé de tous.

Le projet vise à désimperméabiliser et renaturer la cour, en privilégiant les sols naturels : gravillons, copeaux et végétaliser les espaces pour réduire les îlots de chaleur, renforcer la faune et la flore.

Il s'agit également de séparer les eaux de pluies et eaux usées, et de reconstituer une infiltration des pluies courantes en créant un drainage de la surface de la cour.

Il précise au conseil municipal que le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 326 034 € HT (trois cent vingt six mille trente quatre euros hors taxes).

Il indique d'autre part qu'il est possible de solliciter la Préfecture afin d'obtenir une subvention d'un montant de 106 267 euros (cent six mille deux cent soixante sept euros) au titre de la DETR/DSIL 2024.

Il présente aux membres du conseil le plan de financement suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT (a)	(%)	DATE DE LA DEMANDE	DATE D'ATTRIBUTION
ETAT (DETR / DSIL)	106 267 €	33 %	Décembre 2023	
Agence de l'Eau	154 560 €	47 %	Décembre 2022	04/01/2023
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	260 827 €	80 %		
DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt)	65 207 €	20 %		
TOTAL HT	326 034 €	100 %		

Le conseil municipal, après en entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- Approuve le projet et la nature des travaux
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 326 034 € HT (trois cent vingt six mille trente quatre euros hors taxes).
- Approuve la sollicitation de la préfecture afin d'obtenir une subvention de 106 267 € (cent six mille deux cent soixante sept euros) au titre de la DETR / DSIL 2024 pour ce projet.
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Véronique GAZET




Le Maire,

Henri GENON

